



Fin CDD et 2 CDI

Par nz360

Bonjour à tous,

Voilà j'arrive en fin de CDD et mon entreprise va me proposer un CDI après le CDD.

Le hic est que j'ai déjà accepté un CDI dans une autre boîte. Est-ce que je vais perdre mes Indemnités de Précarité sachant que j'ai reçu la proposition de CDI après avoir signé dans une entreprise extérieure ?

Merci d'avance

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Quand se termine votre CDD ?

Si vous justifiez d'une embauche en CDI auprès d'une autre entreprise, vous avez même le droit de demander une résiliation anticipée de votre CDD. Il faut en apporter la preuve, bien entendu.

Si votre employeur vous a proposé un CDI pour occuper le même emploi ou un emploi similaire, avec une rémunération au moins équivalente, vous n'avez de toute façon pas droit à l'indemnité.

Par janus2

Est-ce que je vais perdre mes Indemnités de Précarité

Bonjour,

Si le CDI proposé est aux mêmes conditions que le CDD (poste et rémunération équivalents), oui.